



## Convocation devant le délégué du procureur

-----  
Par Lecedr

Bonjour

J'ai subi un excès de vitesse il y a 11mois avec mon véhicule de fonction. J'ai réglé de suite le pv de 45? et j'ai complètement Et innocemment oublié de me dénoncer. En effet étant le seul conducteur de la société, je n'y ai même pas pensé.

J'zi Reçu plusieurs mois après une amende majorée pour non dénonciation du conducteur. Pris de panique, j'ai téléphoné au service compétent l'opératrice m'a indiqué que ce n'eta Pas grave et que je devais envoyer un courrier explicatif de demande d'indulgence ce que j'ai fais de suite. Aujourd'hui je suis convoqué sans aucune sommation et j'ai peur de ce qu' il risque de m'arriver.

Pouvez-vous m'éclairer à ce sujet ? Dois je me faire assister d'un avocat ? Qu' est ce que j'encoure ? Combien cela va le coûter ?